

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 01715

Numéro SIREN : 889 219 085

Nom ou dénomination : 3 RIVIERE

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt A2021/003523

3 RIVIERE
Société par actions simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social : 38 rue Boucan Canot, 97 434 Saint Gilles les Bains
889 219 085 R.C.S Saint Denis de la Réunion

Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires réunie le 15 mai 2021

Le 15 mai 2021, à 14 heures, les actionnaires de la société 3 RIVIERE SAS, société par actions simplifiée au capital de 300 euros, dont le siège social est situé au 38 rue Boucan Canot, 97 434, Saint Gilles les Bains, immatriculée au RCS de Saint Denis de la Réunion, sous le numéro 889 219 085, se sont réunis au 38 rue Boucan Canot, sur convocation qui leur a été adressée individuellement. L'assemblée est présidée par Vincent RIVIERE, président de la société. Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que trois actionnaires, représentant 30 actions sur les 30 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés. Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans les forme et délai prévu par les statuts de la société. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Mr Vincent RIVIERE
- Fixation de la rémunération du nouveau Président
- Pouvoirs à donner.

Puis lecture est donnée du rapport du président. La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les actionnaires.

Résolutions

Première résolution

Les actionnaires prennent acte de la démission remise par Vincent RIVIERE le 14 avril 2021 de ses fonctions de président de la société à compter du 28 mai 2021. Ils lui donnent quitus entier et définitif de sa gestion. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La collectivité des actionnaires décide de nommer pour une durée indéterminée, Mr Max-Paul RIVIERE demeurant au 7 impasse du Grand Hôtel, Les Coquillages 2, 97 434 Saint Gilles les Bains, aux fonctions de président à compter du 29 mai 2021 de la société en remplacement de Mr Vincent RIVIERE, président démissionnaire. Mr Max-Paul RIVIERE, déclare accepter ces fonctions et déclare n'être frappé d'aucune des condamnations, incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions. Il s'engage à exercer ces fonctions dans les conditions prévues par la loi et les statuts de notre société. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La collectivité des actionnaires décide que, pour l'exercice de ses fonctions de président, Mr Max-Paul RIVIERE, reçoit les mêmes pouvoirs que ceux dont jouissait son prédécesseur et ne percevra pas de rémunération. Comme inscrit dans les statuts de notre société, ses frais dans les conditions fixées par cette décision pourront être remboursés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident que le nom du président ne sera pas porté dans les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées. De tout ce qui précède il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé, conformément à l'article 21 des statuts, par Bruno RIVIERE, Ludovic RIVIERE et Vincent RIVIERE pour servir et valoir ce que de droit.

Signatures :

Ludovic RIVIERE



Bruno RIVIERE



Vincent RIVIERE



FEUILLE DE PRESENCE

Société 3 RIVIERE

Capital social : 300 €

Siège Social : 38 rue Boucan Canot, 97 434, Saint Les Bains

Numéro RCS : 889 219 085 R.C.S Saint Denis de la Réunion

Nom de l'actionnaire	Nombre de voix	Contacts	Nom du mandataire	Signature
Bruno RIVIERE	10 parts (33,33%)	0692 22 37 79		
Ludovic RIVIERE	10 parts (33,33%)	0693 49 98 48		
Vincent RIVIERE	10 parts (33,33%)	0692 25 33 52		

Je certifie l'exactitude des informations inscrites sur la feuille de présence ainsi que le nombre d'associés présents à l'assemblée générale.

Signature et Nom du Président

RIVIERE Vincent



Fait le 15/05/2021 à 14 heure

Monsieur

Adresse

Code Postal Ville

Monsieur RIVIERE Vincent

38 rue Boucan Canot

97 434 Saint Gilles les Bains

A Saint Gilles les Bains le 12 avril 2021

Objet : convocation à l'assemblée générale de la société 3 RIVIERE

Lettre remise en main propre

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir assister à l'assemblée générale de la société 3 RIVIERE, qui se tiendra le 15 mai 2021 à 14 heure au 38 rue Boucan Canot, 97 434 Saint Gilles les Bains.

Les points suivants seront à l'ordre du jour de cette réunion :

- Nomination d'un nouveau Président, en remplacement de Mr Vincent RIVIERE
- Fixation de la rémunération du nouveau Président
- Pouvoirs à donner

Par ailleurs, vous trouverez ci-joint :

- Les résolutions proposées

Veuillez noter qu'il vous est possible de poser des questions à l'assemblée par écrit. Des réponses aux questions seront faites durant l'assemblée générale.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à l'assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un autre associé ou par votre conjoint. Il vous faudra donc ce cas fournir un document de pouvoirs.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments respectueux.

Signature



VR